



**COMMUNE DE LAURABUC
DÉPARTEMENT DE L'AUDE**

**PROCES-VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
TENUE LE 08.04.2024**

Date de convocation : 03.04.2024

Conseillers en exercice : 9

Présents : 6 - **Votants :** 8

Monsieur Cédric LEMOINE, Maire.

Mesdames : Mesdames : Anne-Laurence FRULLINI - Aude SALVAT-LÔ, conseillères municipales

Messieurs : Messieurs : Michel COURTESSOLE - Olivier JURADO, 2^{ème} Adjoint - Jean-Pierre PLANCADE, conseillers municipaux.

Absent excusé : Bernard VIÉ.

Procuration : Marie-France LOISEL à Anne-Laurence FRULLINI - Omar AÏT MOUH à Jean-Pierre PLANCADE.

La séance est ouverte à 20h30.

Michel COURTESSOLE est nommé secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal tenue le 27.03.2024, bien reçu par tous les conseillers et affiché en mairie est approuvé à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR :

I – A examiner :

1°) Présentation et adoption du Compte Financier Unique de l'exercice 2023.

2°) Attribution des subventions aux associations.

3°) Vote des taux des taxes directes locales.

4°) Affectation des résultats de fonctionnement de la commune.

5°) Approbation du Budget Primitif de la commune.

II - Questions diverses.

I – A examiner :

1°) Présentation et adoption du Compte Financier Unique de l'exercice 2023.

Le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

Le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable ;

Ci-dessous la vue d'ensemble du CFU :

I – INFORMATIONS GENERALES ET SYNTHÉTIQUES		I
PRESENTATION GENERALE DU COMPTE FINANCIER – VUE D'ENSEMBLE		B1

Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N					
			Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	766 145,87	363 848,00	1 129 993,87
	Recettes réalisées (1)	B	343 420,31	404 647,05	748 067,36
	Restes à réaliser	C	340 382,12	0,00	340 382,12
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	1 053 347,92	584 012,35	1 637 360,27
	Dépenses réalisées (1)	E	560 119,09	217 442,19	777 561,28
	Restes à réaliser	F	299 962,27	0,00	299 962,27
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G = B – E	-216 698,78	187 204,86	-29 493,92
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	287 202,05	220 164,35	507 366,40
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent /déficit	G + H	70 503,27	407 369,21	477 872,48
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I = C - F	40 419,85	0,00	40 419,85
Résultat cumulé	Excédent /déficit	G + H + I	110 923,12	407 369,21	518 292,33

(1) Les recettes réalisées et les dépenses réalisées concernent les opérations réelles et les opérations d'ordre

M. le Maire est sorti de la salle lors du vote du CFU.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité adopte le CFU 2023 de la commune de Laurabuc.

2°) Attribution des subventions aux associations.

Le conseil municipal à l'unanimité attribue et verse aux associations ayant déposées un dossier de demande de subventions pour l'année 2024 à savoir :

- Le Comité des Fêtes 3 500,00 €
- FJEP Laurabuc 1 000,00 €
- Le souvenir Français 50,00 €
- Société de chasse Laurabuc 630,00 €
- Soleil intérieur Alaya 100,00 €
- L'ARDA 100,00 €
- Soit une somme totale de 5 380,00 €,

3°) Vote des taux des taxes directes locales.

Monsieur le Maire propose que les taux d'imposition adoptés en 2023 soient reconduits pour 2024, à savoir :

TAXE FONCIERE (BATI)	60,06 %
TAXE FONCIERE (NON BATI)	94,74 %
TAXE D'HABITATION (maison secondaire)	13,30 %

Le Conseil municipal, après avoir délibéré, approuve à l'unanimité.

4°) Affectation des résultats de fonctionnement de la commune.

Le Conseil Municipal a approuvé le compte financier unique de l'exercice 2023,

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2023,

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- Un excédent de fonctionnement de :	187 204,86
- Un excédent reporté de :	220 164,35
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	407 369,21
- Un excédent d'investissement de :	70 503,27
- Un excédent des restes à réaliser de :	40 419,85
Soit un excédent de financement de :	110 923,12

DÉCIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2023 comme suit :

RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2023 : EXCÉDENT	407 369,21
AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068)	0,00
RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002)	407 369,21
<hr/>	
RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) :	70 503,27

Le Conseil municipal, après avoir délibéré, approuve à l'unanimité.

5°) Approbation du Budget Primitif de la commune.

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les propositions nouvelles du budget primitif de l'exercice 2024.

Les dépenses et les recettes de **la section de fonctionnement** s'équilibrent à la somme de :
788 748,99 Euros.

Les dépenses et les recettes de **la section d'investissement** s'équilibrent à la somme de :
528 290,86 Euros.

Le Conseil municipal, après avoir délibéré, approuve à l'unanimité.

II - Questions diverses.

Urbanisme : Suite à l'enquête publique unique relative à L'élaboration du Plan Local d'Urbanisme et l'abrogation de la Carte Communale, le commissaire enquêteur a remis le rapport, avis et conclusions consultable sur le site de la commune : laurabuc.fr

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h20.

Les Conseillers,